



Travailler au BPA

Ensemble contre les accidents

Des accidents surviennent tous les jours en Suisse. Ce ne sont souvent que de petites mésaventures sans gravité. Toutefois, chaque année, plus d'un million d'accidents non professionnels ont de graves conséquences et engendrent des souffrances et d'importantes dépenses. Le BPA lutte contre ces accidents.

Plus de 140 collaborateurs s'engagent pour la sécurité de la population suisse dans la circulation, l'habitat, les loisirs et les activités sportives. Ils travaillent sur l'accidentalité, analysent les statistiques, conçoivent des outils de prévention efficaces, transmettent des savoirs, conseillent des professionnels et des particuliers et mènent des campagnes de communication nationales.

Les atouts du BPA

En tant qu'employeur, le BPA offre non seulement des missions passionnantes et complexes, mais aussi une culture d'entreprise positive et une bonne ambiance de travail. Les collaborateurs profitent de nombreux avantages.

Des horaires de travail flexibles

Le BPA accorde de l'importance au bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il propose un modèle moderne d'annualisation du temps de travail, des postes à temps partiel et des solutions de télétravail. En cas de surcharge de travail, les heures supplémentaires peuvent être intégralement compensées. La part de télétravail peut atteindre 50 % du taux d'occupation. Si le trajet domicile-travail est long, il est possible de trouver un accord pour en intégrer une partie dans le temps de travail. Certains

événements personnels (p. ex. mariage ou naissance) donnent droit à des jours de congés payés.

Des modèles de vacances personnalisés

Les collaborateurs du BPA ont le choix entre plusieurs modèles de vacances:

- 5 semaines de vacances pour un temps de travail hebdomadaire de 42 heures
- 6 semaines de vacances pour un temps de travail hebdomadaire de 42 heures et 50 minutes
- 6 semaines de vacances pour un temps de travail hebdomadaire de 42 heures, avec une réduction de salaire de 2%

Le BPA offre une semaine de vacances supplémentaire à partir de 50 ans, et deux à partir de 60 ans.

Des salaires équitables

Le BPA verse des salaires conformes au marché. Il s'appuie sur une grille salariale équitable, selon laquelle chaque fonction relève d'une catégorie de salaire spécifique. Cela permet de garantir que les personnes qui ont un travail équivalent touchent des rémunérations s'inscrivant dans la même fourchette salariale. Le 13^e mois de salaire est versé en décembre. Les allocations familiales cantonales sont augmentées de 30 francs par enfant.



«Recherchez-vous un environnement de travail dynamique vous permettant de faire avancer les choses? Alors votre place est au BPA!»

Des prestations sociales avantageuses

Les collaborateurs du BPA sont assurés auprès de la caisse de pension PKG. Le BPA prend en charge environ deux tiers des cotisations. Il offre le choix entre trois plans de prévoyance. En cas d'accident professionnel ou non professionnel, les collaborateurs bénéficient d'une couverture d'assurance privée. En cas de maladie, il continue à verser le salaire durant 720 jours (80 % à compter du septième mois). Le BPA prend en charge les cotisations de l'employeur.

Des prestations annexes attrayantes

Le BPA propose à ses collaborateurs plusieurs prestations annexes intéressantes:

- Abonnement CFF demi-tarif
- Produits de sécurité: 25 % de rabais
- Vignette de ski: remboursement de 25 francs par paire de skis
- Rabais dans différents magasins de sport
- Location de voiture Europcar / Mobility: conditions avantageuses, y compris pour l'usage privé
- Argent Reka: 20 % de rabais sur un montant maximal de 1200 francs par année civile (sauf la première année en cas d'entrée en fonction après le 1^{er} janvier)
- TCS: prix spéciaux pour les stages de conduite (voiture et moto)

Un lieu de travail moderne

Le siège du BPA se trouve au cœur de Berne, à quelques minutes à pied de la gare centrale. Les postes de travail sont modernes et ergonomiques (p. ex. bureaux réglables en hauteur). Les collaborateurs bénéficient d'outils de travail récents et d'une infrastructure informatique de pointe. Une cuisine est également à leur disposition dans la cafétéria. Le café et le thé sont gratuits.

Le BPA met des vestiaires, des douches et une salle pour les activités physiques douces à la disposition des sportifs.

Pour toute question relevant de la compétence d'un médecin du travail ou d'un médecin-conseil, le BPA collabore avec un partenaire médical.

Formation continue ciblée

Pour le BPA, il est important que les nouveaux collaborateurs prennent leurs fonctions dans les meilleures conditions. C'est pourquoi il conçoit pour chacun un programme d'introduction sur mesure. Des événements internes sont organisés régulièrement afin de transmettre des connaissances en matière de prévention. Le BPA propose également une assistance et des conseils personnalisés aux collaborateurs intéressés par une formation continue.

Conciliation entre vie privée et vie professionnelle

Afin d'aider ses collaborateurs à concilier vie privée et vie professionnelle, le BPA travaille en partenariat avec le centre de compétences profawo Berne (sauf en ce qui concerne les places de crèche). Il existe aussi des offres de soutien pour la prise en charge de proches.

Le BPA s'engage pour votre sécurité.

Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

Pour en savoir plus

Le BPA a beaucoup à offrir, découvrez-le vous-même.
Consultez notre site bpa.ch ou contactez-nous.

Martin Leu, responsable Finances et personnel, tél. 031 390 21 24 ou m.leu@bpa.ch

Diana Cima, assistante du personnel, tél. 031 390 21 61 ou d.cima@bpa.ch

Marianne Scheidegger, collaboratrice administrative Personnel et droit, tél. 031 390 21 03 ou m.scheidegger@bpa.ch